



Dossier de presse

« La rue a ses limites »

Conférence de presse

Vendredi 16 novembre 2012 à 10h30



■ Sommaire

La rue, un espace de liberté et de partage...	p.3
Développement des pistes cyclables et liaisons douces	p.3
Projet de réaménagement des sorties d'écoles	p.3
Statio minute : mieux réguler le stationnement en centre-ville	p.4
Zones 30 et zones de rencontre	p.4
... avec des règles et des limites pour favoriser le respect de tous	p.5
De l'éducation à la prévention	p.5
Permis piéton	p.5
Permis cycliste	p.5
Circuit pédagogique	p.5
De la prévention à la dissuasion	p.6
Vidéo protection	p.6
Radars pédagogiques	p.7
De la dissuasion à la répression	p.7
Contrôles de vitesse	p.7
Stationnement gênant	p.7
Stationnement abusif	p.7
Favoriser le bien-vivre ensemble par une présence humaine sur le terrain	p.8
Les effectifs de la prévention et gestion des risques urbains en hausse	p.8
Augmentation des effectifs	p.8
Brigade cynophile	p.8
Correspondants de nuit	p.8
Optimisation des moyens alloués à la police municipale pour favoriser la présence des agents sur le terrain	p.9
Renforcer la présence policière par la création d'une zone de sécurité prioritaire (ZSP)	p.9



■ La rue, un espace de liberté et de partage...

Développement des pistes cyclables et liaisons douces

Dans le cadre des nombreux projets d'aménagement actuellement en cours sur le territoire creillois, une réflexion a été apportée en matière de circulations douces, destinées aux piétons et aux cyclistes. Les deux programmes de renouvellement urbain (PRU) des quartiers Rouher et Gournay, notamment, prévoient l'aménagement de nombreuses pistes cyclables et liaisons douces pour que piétons et cyclistes puissent circuler en sécurité, sur des axes agréables et bien définis :

- Sur le quartier Rouher, plusieurs phases d'aménagement conduiront à terme à la création d'un cheminement piétonnier qui partira de la plaine de jeux Jean Moulin au Champ de Mars, en passant par le cœur du quartier, notamment l'esplanade Dunant. Une coulée verte reliera également le quartier Rouher au centre-ville par l'île Saint-Maurice et la future passerelle sur l'Oise.
- Sur le quartier Gournay, le pont Y sera entièrement réaménagé en 2013, avec la création de voies sécurisées pour les piétons et les cyclistes.



3

Projet de réaménagement des sorties d'écoles

La Ville a lancé en 2012 un vaste diagnostic sur toutes les écoles maternelles et élémentaires du territoire communal. Il est réalisé par la direction de la prévention et de la gestion des risques urbains, en collaboration avec les autres services municipaux concernés et avec les conseils d'écoles, qui font remonter les demandes des parents et enseignants.

Le diagnostic consiste à dresser un tableau d'analyse de la dangerosité autour de chaque école ou groupe scolaire (problèmes de vitesse, d'accessibilité pour les piétons, manque de visibilité des panneaux...). Il se déroulera en 5 étapes :

- Diagnostic de la police municipale (Définition des zones : écoles comprises, axes routiers sensibles, personnel sur place ; photographie des problèmes ; contrôle vitesse...),
- Diagnostic de la mobilité (analyse des flux, question de l'accessibilité...),
- Diagnostic des établissements scolaires et de leur fonctionnement (attentes exprimées par les directeurs, enseignants, parents d'élèves...),
- Diagnostic des aménagements alentours réalisé par les services techniques de la Ville,
- Synthèse et rédaction des recommandations globales.

Une réunion mixte, rassemblant la Ville, les établissements scolaires et les habitants des secteurs de chaque école, sera ensuite organisée afin de valider les préconisations du rapport et les actions à mettre en œuvre.



Statio'minute : mieux réguler le stationnement en centre-ville

L'organisation de la rotation de véhicules est indispensable pour permettre aux différents usagers d'accéder aux commerces du centre-ville. C'est pourquoi une zone de stationnement réglementé « arrêt minute » est établie, limitant la durée de stationnement à 15 minutes, de 9h à 19h tous les jours, sauf dimanche et jours fériés sur le secteur suivant : 3 à 9 rue de la République. Concrètement, le statio'minute fonctionne avec une borne équipée d'un détecteur de véhicules. Une lumière rouge clignote et signale le dépassement et peut télétransmettre l'infraction aux services d'intervention. Les règles sont indiquées à l'aide d'un écran.

Zones 30 et zones de rencontre

Creil change, la ville s'aménage et se transforme en permanence. Il faut repenser la manière d'y vivre et de s'y déplacer. Pour une meilleure qualité de vie, une redéfinition des priorités s'impose. En apaisant la vitesse des véhicules à 30km/h, la cohabitation de tous les usagers de la rue devient possible. L'objectif de la Ville, entre 2012 et 2023, est d'élaborer un plan de circulation affectant les rues à un rôle social principal : lien entre les quartiers, liens internes au quartier, zones d'échanges...



■ ... avec des règles et des limites pour favoriser le respect de tous

De l'éducation à la prévention

Le permis piéton

Pour la 4^e fois cette année, la Ville de Creil s'est impliquée dans l'initiative nationale de prévention du risque piéton chez les enfants, qui consiste à faire passer leur « Permis Piéton » aux enfants entre 8 et 9 ans. Les policiers municipaux sont donc intervenus à 2 reprises dans toutes les classes de CE2 pour présenter l'opération aux enfants, remettre à chacun leur code permis piéton et le kit pédagogique à l'enseignant, puis leur faire passer. Par des mises en situation et un jeu de questions-réponses, le « Permis Piéton pour les enfants » enseigne au-delà des règles de circulation piétonne, le sens de la responsabilité individuelle, grâce à un ensemble de précautions, de réflexes et d'astuces supplémentaires, permettant aux enfants d'assurer leur propre sécurité. Ainsi, des sessions de formations leur permettront de prendre conscience qu'ils sont plus exposés que les adultes et qu'ils doivent développer des réflexes de précautions spécifiques.

Le permis cycliste

L'éducation au permis cycliste a pour vocation de :

- Sensibiliser sur l'impact environnemental des véhicules à moteur,
- Valoriser le vélo comme un moyen de transport à part entière, parfaitement adapté à certains déplacements,
- Faire prendre conscience de la nécessité de maîtriser parfaitement la conduite du vélo. Le vélo étant un véhicule comme les autres, le cycliste doit respecter les mêmes règles que les autres conducteurs,
- Responsabiliser les enfants sur leur propre sécurité et sur le respect des circulants les plus vulnérables.



Depuis 2 ans, le service des sports anime un cycle d'apprentissage constitué de 8 séances pédagogiques permettant à chaque élève, en fonction de son niveau, d'acquérir les bases de la pratique du vélo en alternance avec la partie théorique encadrée par la police municipale.

Circuit pédagogique

L'objectif est de compléter l'offre d'actions d'éducation à la sécurité routière par un outil permettant de moduler, selon leur âge, l'apprentissage des bases de la circulation urbaine et le respect des règles, la vigilance et la cordialité. Disposer d'un outil qui permette à la ville de s'inscrire dans des manifestations nationales de prévention routière. La priorité est donnée aux classes de grande section de maternelle et aux classes de CP. Un circuit personnalisé de 80m² comprenant un tapis, un jeu de 7 voitures, 2 motos, 20 panneaux de circulation, journée de formation pour les futurs animateurs. Animation par la police municipale sur inscription de la classe.



De la prévention à la dissuasion

Vidéo protection

De manière générale, on note une baisse de la délinquance à Creil. Mais des problèmes persistent tels que :

- Les atteintes au cadre de vie liées aux destructions et diverses nuisances,
- Les atteintes à la tranquillité sur la vie publique,
- La dégradation des quartiers d'habitat social, l'insécurité aux abords des établissements scolaires ou dans les réseaux de transport...

Objectifs de la vidéo protection à Creil :

La Ville est déjà équipée en vidéo protection sur le parking Saint-Médard et le parking République.

En s'équipant de nouveaux moyens de vidéo protection, les objectifs sont :

- Renforcer la protection des personnes et des biens,
- Démultiplier le regard sur des sites sensibles,
- Inclure la vidéo protection dans une chaîne de réactivité.

La Ville souhaite que ce dispositif soit utilisé de manière justifiée, dimensionnée en rapport avec l'objectif visé, accompagné de moyens d'action immédiatement opérationnels, architecturés, contrôlés en respect des règles applicables en la matrice. Il doit apporter un bénéfice mesurable à la population.

Zoom : la Ville construit son projet en s'appuyant sur la charte pour une utilisation démocratique de la vidéosurveillance, basée sur 7 principes fondateurs : légalité, nécessité, proportionnalité, transparence, responsabilité, supervision indépendante et implication des citoyens.

6

Création d'un centre de supervision urbaine (CSU)

Un CSU sera créé. Il gèrera la vidéo protection de l'espace public, des bâtiments et équipements communaux et des parkings publics, ainsi que les opérations d'intervention de la police nationale, municipale, des médiateurs, etc., et les appels vers la mairie en dehors des heures ouvrables. Il traitera également les alarmes anti-intrusions et incendies.

Le dispositif de vidéo protection sur Creil

La Ville prévoit d'installer une trentaine de caméras réparties sur l'ensemble des quartiers de Creil. Le cabinet d'audit sur la vidéo protection auquel il a été fait appel a émis des préconisations selon les motivations légales de l'installation de vidéo protection. Le choix définitif des lieux d'implantation des caméras interviendra après la consultation de tous les conseils de quartier de Creil.

Un dispositif élaboré en concertation avec la population

Dans chaque quartier, le conseil citoyen de quartier a été rassemblé en octobre et novembre 2012, en présence du maire et des techniciens de la Ville, pour présenter le dispositif de vidéo protection ainsi que les prévisions d'implantation des caméras. L'idée étant de soumettre le projet aux habitants et de valider les lieux choisis ou de modifier certains aspects. Après réunion de tous les conseils de quartiers, le projet final sera amendé par le cabinet d'audit et validé par les élus.



Radars pédagogiques

La corrélation entre baisse de la vitesse et baisse de l'accidentologie et de la gravité est démontrée depuis plusieurs années. La Ville de Creil est touchée par la vitesse et les comportements dangereux de certains automobilistes. Face à cela, des actions de sensibilisation ont été engagées depuis plusieurs années, auxquelles se sont ajoutées des outils dissuasifs comme le cinémomètre laser permettant à la police municipale d'effectuer des contrôles de vitesse. En début d'année, un radar pédagogique a été installé **rue Léon Blum**. Il est prouvé que cet outil, qui confronte l'automobiliste à son excès de vitesse, permet de réduire son allure à l'approche du radar et évite les reprises de vitesse par la suite. La Ville poursuit donc l'installation de radars pédagogiques sur le territoire aux endroits suivants :



- **Rue Robert Schuman**
- **Boulevard Salvador Allende.**

Ces radars sont mobiles, d'autres lieux seront définis dans tous les quartiers.

De la dissuasion à la répression



Contrôles de vitesse

Depuis janvier 2010 la police municipale est équipée d'un cinémomètre laser de contrôle routier. Il est à la fois préventif et répressif. En effet, les policiers municipaux en opération de contrôle sont parfaitement visibles. Cela produit un effet dissuasif. Cependant, si le premier objectif recherché est donc bien d'agir en prévention en faisant ralentir, tout récalcitrant est verbalisé. Il s'agit clairement d'impulser des comportements routiers plus prudents et plus respectueux des autres.

7

Stationnement gênant

Les priorités pour 2012/13 sont :

- L'arrêt et le stationnement en double file notamment aux abords de la gare,
- Le stationnement sur les places réservées aux personnes handicapées,
- L'arrêt et le stationnement dans les voies de bus et emplacements de taxis,
- Le stationnement gênant aux abords des écoles.

Stationnement abusif

Depuis novembre 2011, la réorganisation de la gestion des fourrières a permis d'améliorer l'efficacité de la lutte contre le phénomène d'épavisation de véhicules, lourd de conséquences pour les quartiers.

Autres priorités

- Lutter contre les nuisances générales par les quads et les deux roues,
- Lutter contre les refus de priorités au piéton,
- Lutter contre les désordres provoqués par certains cortèges de mariage.



■ Favoriser le bien-vivre ensemble par une présence humaine sur le terrain

Les effectifs de la prévention et de la gestion des risques urbains en hausse

Augmentation des effectifs

Depuis 2008, les moyens alloués à la prévention, médiation et sécurité à Creil ont augmenté sensiblement. En 2012, la direction de la prévention et de la gestion des risques urbains compte 38 agents :

- 20 agents affectés au service de la police municipale,
- 10 médiateurs,
- 1 chargé de mission prévention des risques majeurs et sécurité routière.

Brigade cynophile

En 2013, la brigade cynophile, composée de trois agents et de leurs chiens, sera opérationnelle. Elle permettra de :

- Sécuriser les patrouilles et les interventions dans les secteurs sensibles et en soirée,
- Assurer une présence visible et dissuasive de la police municipale,
- Accroître les moyens des agents sur les manifestations de la ville,
- Assurer une présence aux heures de fermeture des commerces,
- Donner à la police municipale plus de moyens sur des interventions à risques
- Renforcer les liens entre police et population à travers les patrouilles.



8

Correspondants de nuit

Si le service médiation de la Ville assure une mission de lien entre les habitants et les institutions en journée, aucune structure n'assurait ce lien en soirée et la nuit, des moments pourtant sujets aux nuisances et aux dégradations, mais aussi à la détresse sociale des personnes les plus vulnérables. Pour y remédier, la Ville, les bailleurs sociaux de Creil (Oise Habitat, Logement francilien, SA HLM, Résidence La Roseraie) et l'État ont créé un Groupement d'Intérêt Public (GIP) de correspondants de nuit, composé de 7 médiateurs et 1 directeur, qui assurent une mission de médiation en dehors des horaires habituels des services publics : du mardi au vendredi de 19h à 2h et le samedi de 20h à 3h.

➔ En 4 ans, les moyens humains dédiés à la prévention et à la tranquillité publique ont donc été augmentés de 48 % (31 agents en janvier 2008 à 46 aujourd'hui en incluant le GIP des correspondants de nuit).



Optimisation des moyens alloués à la police municipale pour favoriser la présence sur le terrain

En 2012, la Ville s'est équipée du nouveau système de procès verbal électronique (PVe). L'ensemble des opérations de verbalisation sont réalisées de façon électronique : l'enregistrement des contraventions, la notification de la verbalisation, le recouvrement des amendes. Voici le fonctionnement du PVe en quelques étapes :

- L'agent constate et relève l'infraction avec un terminal informatique embarqué.
- Les données sont télétransmises depuis le service verbalisateur au Centre National de Traitement.
- Le titulaire est identifié par le système d'immatriculation des véhicules.
- L'avis de contravention est envoyé automatiquement par courrier au titulaire de la carte grise.
- Le contrevenant paie l'amende ou conteste.



Ce nouveau système évite les erreurs de transcription, le risque de perdre le timbre amende, puisqu'il est supprimé au profit d'un avis de contravention adressé au domicile de l'intéressé. Le système est sûr, équitable et transparent pour les personnes verbalisées, avec l'automatisation de l'enregistrement des amendes et leur archivage dématérialisé.

9

→ **Surtout, il permet une optimisation du travail de la police municipale par un allègement des tâches administratives. Les agents peuvent ainsi dégager du temps pour davantage de présence sur le terrain.**

Renforcer la présence policière par la création d'une zone de sécurité prioritaire

En 2012, la Ville, en accord avec la Préfecture et les trois autres villes de la communauté d'agglomération, a demandé à bénéficier du dispositif « Zone de sécurité prioritaire » (ZSP). La Préfecture a donc rédigé un rapport en ce sens au Ministère de l'Intérieur afin que la Communauté de l'Agglomération Creilloise y soit éligible.

La création d'une ZSP se justifie par la constatation des faits de délinquance récurrents sur cette zone géographique, à la fois en matière de délinquance des mineurs, d'atteinte à l'intégrité physique des personnes ou à la tranquillité publique et d'économie souterraine.

Jean-Claude Villemain, maire de Creil, a également insisté sur l'importance d'augmenter les effectifs de la police nationale afin de pouvoir répondre aux attentes et besoin de la population en matière de sécurité.

→ **La Ville de Creil a été inscrite mercredi 14 novembre dans la 2^e vague de sécurité prioritaire.**

Contact presse :

Stéphanie Poisson

03 44 29 50 58

stephanie.poisson@mairie-creil.fr